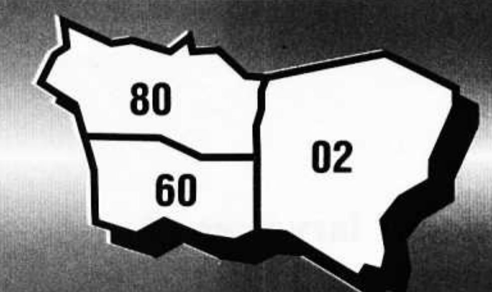
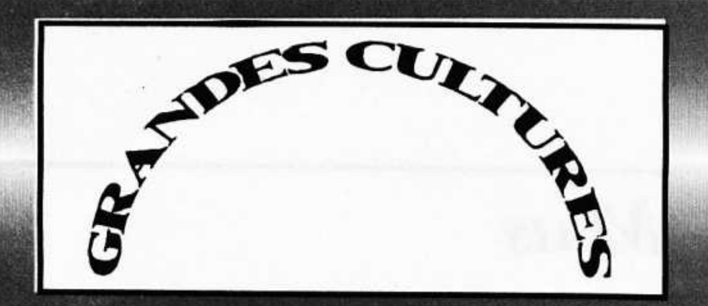


SRPV PICARDIE



AVERTISSEMENTS AGRICOLES®
Imprimerie SRPV : Directeur Gérant B. MATHON ISSN 0757 6609 CPPAP 1823AD

Bulletin technique N°30 du 07 décembre 1994

CEREALES

MAIS

- ***Pucerons et limaces toujours présents !***
- ***Les maladies galopent.***
- ***Le bilan Pyrale 1994.***

CEREALES

Stade tallage.

ଓ RAVAGEURS :

Pucerons :

Les températures douces permettent le maintien des colonies en parcelles et la poursuite d'un vol modéré très au-delà des dates habituelles.

Les quelques gelées de la semaine dernière n'ont pas suffi à faire chuter les populations : dans certains cas, on observe même l'apparition de nouvelles colonies :
- Le Haucourt (02) : 2 % de pieds colonisés,
- Grand Fresnoy (60) : 6 % de pieds colonisés.

NOS CONSEILS :

- Restez extrêmement vigilant tant que le froid ne se sera pas installé. Avant la mise hors gel du pulvérisateur, faites le point en parcelle aux heures les plus chaudes de la journée, en inspectant minutieusement vos pieds de céréales. Des colonisations sont à craindre surtout sur des parcelles bien abritées, proches de sources d'infestation (jachères), ou bénéficiant d'une bonne exposition.

- Les semis précoces ont dû être protégés. Une intervention sur les semis du 15 au 30 octobre peut être justifiée en présence de pucerons séjournant depuis plus de 10 jours en parcelle, même si le seuil de 10 % de pieds colonisés n'est pas atteint.

- Une réintervention n'est justifiée qu'en présence de pucerons en parcelle.

- Si un traitement se justifie, intervenez aux heures les plus chaudes de la journée, quand les conditions sont les meilleures et les pucerons les plus à découvert !

Mouches :

Des dégâts de Mouches sont encore observés çà et là (Oscinies, Chlortophila). Il ne s'agit en aucun cas de dégâts de Mouche Grise ! (celle-ci n'éclot qu'au printemps).

NOS CONSEILS :

Aucun traitement n'est justifié.

Limaces :

Les conditions climatiques sont encore très favorables à ce ravageur. Restez vigilant dans les secteurs à risque et intervenez en présence de cadavres dans vos pièges à appâts.

ଓ MALADIES :

Les conditions climatiques continuent de favoriser un développement parfois spectaculaire de tout un cortège de maladies :
- Escourgeon : Oïdium, Helminthosporiose, Rynchosporiose, Rouilles.
- Blé : Oïdium, Septoriose, Rouilles.

Des symptômes de Piétin ont été observés en Champagne-Ardennes en parcelles à risque.

RAPPEL :

Toute intervention fongicide est vivement déconseillée : les expérimentations passées n'ont jamais permis de mettre en évidence un quelconque intérêt des traitements à l'automne. Les maladies régresseront dès la venue de conditions climatiques hivernales !

REMARQUE :

Face au fort développement actuel des maladies et, ponctuellement, des ravageurs, les traitements de semences performants apporteront certainement un plus sur les parcelles à fort potentiel en favorisant leur bon état sanitaire dès le début de l'hiver.

Ministère de l'Agriculture
Service Régional de la Protection des Végétaux
Allée de la Croix Rompue - 518, rue St Fuscien
80094 AMIENS CEDEX 3
Tél. 22 33 55 97
Fax 22 33 55 56



P89

MAIS

Comme chaque année, notre équipe s'est mobilisée pour réaliser une prospection « Pyrale du maïs » sur l'ensemble des zones de production : 300 parcelles ont été visitées, avec l'aimable concours de 150 agriculteurs. Suite à ces prospections, nous avons dressé une carte qui détermine les zones sensibles où un traitement sera justifié en 1995.

Bilan de la campagne 1994 :

Dans les zones à risque, la présence du ravageur a souvent été très marquée (dégâts importants). 1994 marque l'apparition du ravageur dans de nouveaux secteurs, notamment dans la Somme (Saint-Riquier, Abbeville...), mais en infestation modérée.

En Bref... Les populations larvaires à l'automne 1994 et les risques pour 1995 :

Globalement, les zones à risque restent inchangées :

- Le sud de la région (Thelle, Vexin, Brie et Tardenois) est le secteur le plus sensible à la Pyrale.
- Les zones moyennement sensibles sont :

* le Noyonnais qui s'étend vers l'est jusqu'au Chaunois,
* la zone de Senlis jusqu'à Crépy en Valois,
* la Vallée de la Serre, au nord-est de Laon dans l'Aisne,
* la zone de Clermont jusqu'à Estrées Saint Denis, et à l'ouest de Beauvais.

